



ARRETE N°2025-09
Portant retrait des délégations de fonctions de Madame Christelle BARDEILLE,
conseillère municipale

Le Maire Gilles STUDNIA,

VU les articles L2122-17 et L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté N° 2023-03 du 17 février 2023, portant délégation de fonctions à Madame Christelle BARDEILLE pour le secteur : **Sport**.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la bonne marche des services, de retirer cette délégation,

Article 1er :

A compter du 1^{er} septembre 2025, Madame Christelle BARDEILLE, conseillère municipale, se voit retirer la délégation confiée par l'arrêté susmentionné.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 août 2025.

Le Maire,


Gilles STUDNIA

Affiché le 29.08.2025

Document rendu exécutoire le
29.08.2025 pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Certifié par le Maire
Pascal PARISSIER